

Un théâtre à Montréal en 1789

Lorsque je publiai, dans la *Revue populaire*, il y a environ sept ans (1), un historique des théâtres montréalais, mes notes remontaient jusqu'en 1804 et il me semblait peu probable que l'on eut songé à avoir des salles de spectacles auparavant.

Le hasard vient, cependant, de me faire découvrir un document sous seing privé et inédit qui nous informe qu'on érigea ou, du moins, qu'on projeta d'ériger un théâtre à Montréal dès 1789.

Six citoyens bien en vue et un artiste peintre sont parties au contrat qui est écrit par le notaire Jean-Guillaume Delisle et qui renferme des détails minutieux. Par exemple: il y aura trois décors, un orchestre, un perruquier, une garde, des valets; l'on fera de la réclame dans les gazettes et la salle sera éclairée à la chandelle et aux lampions, etc.

Parmi les promoteurs de l'entreprise on remarque avec plaisir le nom de Joseph Quesnel, ce poète musicien que Bibaud jeune, dans son *Panthéon*, surnomme avec raison et en style pompeux: "le créateur des jeux scéniques au Canada, et auquel M. l'abbé C. Roy a consacré une si jolie monographie dans nos *Origines littéraires*.

Le nom d'un autre personnage attire également l'attention, c'est celui de Joseph-François Perrault qui devait être protonotaire pendant si longtemps à Québec et obtenir une si grande réputation comme "zélateur laïque de l'éducation en Canada".

Avant de pratiquer le droit, M. Perrault fut marchand à Montréal, entre 1781 et 1790. Attiré vers les arts et les sciences, il n'est pas étonnant qu'il se soit intéressé aux choses théâtrales.

Abordons le contrat :

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le onzième jour de novembre, Sont convenus les sieurs Pierre-Amable de Bonne, écuyer, Joseph Quesnel, non écuyer, Joseph-François Perrault, écuyer, François Rolland, Jacques-Clément Hersé et Jean-Guillaume De Lisle, avec Sieur Dulompré, des conditions suivantes, savoir :

Que ledit sieur Dulompré fournira au THEATRE DE SOCIETE, qui sera érigé dans sa maison, trois décorations complètes, peintes sur toile, à l'exception des coulisses d'une décoration qui quoiqu'en papier représentant des arbres seront comprises dans les trois cy-mentionnées, fournira le luminaire

(1) Numéros de juillet et de décembre 1909 et de juin 1910.